

Fiche pratique à l'usage exclusif des membres distributeurs du SNEC

Remarque importante : compte tenu de la complexité du droit du travail et des risques liés aux modifications des conditions de travail des salariés, le syndicat SNEC ne saurait être tenu pour responsable de l'usage que vous feriez de ces modèles en dehors de ses recommandations.

(Modèle d'avenant à reprendre sur votre papier à en-tête)

**AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL
DE MONSIEUR _____**

Entre l'employeur,

La société _____,
Dont le numéro SIRET est le _____,
Dont le numéro d'immatriculation à l'URSSAF de _____ est le
_____,
Dont le siège social est situé _____,
En la personne de Monsieur _____, agissant en qualité de _____,

D'une part,

Et le salarié,

Monsieur _____,
De nationalité française,
Né le _____ à _____,
Dont le numéro de sécurité sociale est le _____,
Demeurant _____,

D'autre part,

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

Monsieur _____ a été embauché dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein et exerce actuellement les fonctions de _____. Le contrat de travail précisait la convention collective applicable à savoir : Ameublement (négoce) ou autre (s).

Fiche pratique à l'usage exclusif des membres distributeurs du SNEC

A la suite de la signature d'une nouvelle Convention Collective Nationale des Magasins prestataires de services de cuisine à usage domestique, la société, par lettre recommandée avec accusé de réception *OU* lettre remise en main propre contre décharge en date du _____, a dénoncé l'application de la convention collective du négoce de l'ameublement ou autre (s) à effet du _____

D'un commun accord entre les parties, il est convenu ce qui suit :

A compter du _____ la convention collective applicable à la relation de travail entre **Monsieur** _____ et l'entreprise est la suivante : Convention Collective Nationale des magasins prestataires de services de cuisine à usage domestique.

L'article _____ du contrat de travail conclu le _____ entre **Monsieur** _____ et la société est modifié en conséquence, comme suit :

« Le présent contrat est régi par les dispositions légales réglementaires et conventionnelles applicables à l'entreprise. Il est notamment régi par la convention collective actuellement applicable dans l'entreprise : « Convention Collective Nationale des magasins prestataires de services de cuisine à usage domestique ».

Les parties conviennent que le changement de convention collective applicable ou des dispositions de cette convention collective ne constituera pas une modification essentielle du contrat de travail. »

Toutes les autres dispositions contractuelles continuent à s'appliquer dans leur intégralité.

Fait à

Le _____ en deux exemplaires originaux.

Le salarié
Monsieur _____

L'employeur
La société _____
Monsieur _____, (*qualité*)